

Vadémécum Inscription/Actualisation des coordonnées

Registre des Français établis hors de France

Table des matières

I. Vous êtes déjà inscrit au Registre des Français établis hors de France et vous souhaitez actualiser vos données.....	1
II. Vous avez déjà utilisé Service-public pour vous inscrire au Registre ou pour y effectuer des modifications.....	3
III. Vous n'avez pas de compte Service-public ou bien vous en possédez un mais vous ne l'avez jamais utilisé pour agir sur votre dossier Registre.....	5
A. Vous avez un compte Service-public mais vous ne l'avez jamais utilisé pour agir sur votre dossier Registre.....	5
B. Vous n'avez pas de compte Service-public.....	7

Si vous n'êtes pas encore inscrit au Registre des Français établis hors de France

Cliquez sur le lien ci-dessous vers la page France Diplomatie correspondante : [Pourquoi et comment s'inscrire au registre des Français établis hors de France ?](#)

I. Vous êtes déjà inscrit au Registre des Français établis hors de France et vous souhaitez actualiser vos données

Afin de modifier vos données personnelles figurant au Registre des Français établis hors de France, vous devez effectuer une télé-démarche de modification via le site Service-public.

Inscription consulaire au registre des Français établis hors de France

Vérfié le 04 février 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire au registre des Français établis hors de France auprès de votre consulat. C'est ce qu'on appelle *l'inscription consulaire*. L'inscription n'est pas obligatoire, mais elle est vivement recommandée. En effet, cette formalité rapide et gratuite facilite vos démarches administratives à l'étranger, par exemple pour voter aux élections ou pour demander une carte d'identité.

Tout replier ▲ Tout déplier ▼

À quoi sert l'inscription consulaire ?	▼
S'inscrire pour la 1ère fois	▼
Que faire en cas de changement de consulat ?	▼
Comment modifier son dossier (adresse, situation familiale...) ?	▼
Renouveler son inscription	▼
Radiation (retour en France)	▼
Obtenir son certificat et documents consulaires	▼

En ligne Sur place

Scannez les justificatifs relatifs à votre nouvelle situation (arrivée d'un enfant, changement de nom d'usage, déménagement...).

Registre des Français établis hors de France - Actualisation

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.

Chaque adulte doit avoir son propre compte.

 **Accéder au service en ligne**



Le fait de modifier vos informations personnelles n'entraîne pas une mise à jour de votre dossier Registre.

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Une question ? Services en ligne et formulaires

Mon tableau de bord **Mes informations personnelles** Mes documents Mes alertes Paramétrage, connexion et sécurité

Mon espace personnel : Mes informations personnelles

IDENTITÉ

Monsieur
Né(e) le

S'identifier avec FranceConnect
> Une question sur FranceConnect ?

CONTACT

Adresse électronique
Indicatif téléphone fixe
Téléphone fixe
Indicatif téléphone portable
Téléphone portable

SITUATION FAMILIALE

Situation familiale Célibataire

Pratique :
Vous souhaitez être alerté(e) quand votre situation familiale nécessite de réaliser une démarche ? [Abonnez-vous.](#)

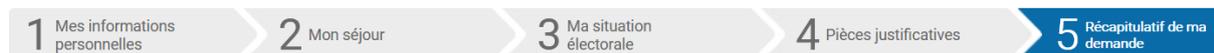
ADRESSE

Dans le cadre de cette télé-démarche de modification, deux cas de figure peuvent se présenter :

- II. Vous avez déjà utilisé Service-public pour vous inscrire au Registre ou pour y effectuer des modifications
- III. Vous n'avez pas de compte Service-public ou bien vous en possédez un mais vous ne l'avez jamais utilisé pour agir sur votre dossier Registre

II. Vous avez déjà utilisé Service-public pour vous inscrire au Registre ou pour y effectuer des modifications

Inscription au Registre des Français établis hors de France



Récapitulatif

Les données présentées ci-dessous sont celles communiquées à votre consulat lors de votre inscription, vous pouvez les actualiser à tout moment et ajouter des pièces justificatives lorsque cela est nécessaire, en cas de changement d'adresse de résidence par exemple. Vous pouvez contacter votre consulat pour actualiser certaines données non modifiables en ligne ou pour des demandes particulières.

* Date de fin d'inscription : ⓘ

22/01/2025

Ma situation

Quelle est votre situation **Je suis inscrit(e) au Registre.**

Votre demande concerne **Une modification de vos données d'inscription au registre**

Vous visualisez le récapitulatif des données de votre dossier Registre.

ATTENTION : Les champs non renseignés dans votre dossier Registre n'apparaissent pas dans le récapitulatif.

Pour renseigner ou modifier votre numéro de téléphone ou votre adresse électronique, cliquer sur *Modifier* à la rubrique *Contact* de *Mon séjour*.

Mon séjour

MODIFIER

Pour vous inscrire sur la liste électorale consulaire, cliquer sur *Modifier*

Inscription sur une liste électorale consulaire

MODIFIER

ATTENTION : seule une inscription sur une autre liste électorale en France ou à l'étranger permet la radiation de la liste électorale consulaire sur laquelle vous êtes inscrit(e) actuellement.

Après avoir cliqué sur *Suivant*, vous êtes invité(e) à mettre à jour vos informations personnelles



Envoyer ma demande

Enregistrer vos informations dans votre compte service-public.fr permet de gagner du temps lors de vos prochaines démarches

Informations personnelles

Nom, adresse, coordonnées de contact...

Mettre à jour et continuer

Continuer sans mettre à jour

✓ Merci, votre demande a été transmise.

Votre dossier a été transmis le 15/04/2021 à 16:40 au consulat concerné par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse **sosracinetes070@gmail.com**, un message de confirmation de transmission de votre dossier.

La référence de votre dossier : **A-1-54NV51GOP**

Le délai de traitement d'une demande en ligne par le consulat est inférieur à 7 jours, sous réserve que la demande soit accompagnée de toutes les pièces justificatives demandées.

Avertissement : Votre demande en ligne ne prend en compte que vous et les éventuels enfants mineurs inscrits dans votre démarche. Les personnes majeures françaises partageant votre foyer doivent réaliser leur propre démarche en ligne.

Votre avis nous intéresse

Dans une logique d'amélioration continue, nous vous invitons à consacrer 1 à 2 minutes à répondre à ce court sondage:

Je donne
mon avis

Voxusagers.gouv.fr

TERMINER

Dans le fil d'activité, vous pouvez visualiser qu'une télé-démarche a été transmise au consulat.

FIL D'ACTIVITÉ

CE MOIS-CI

15 avril 2021 - 16:40

Votre demande concernant le **Registre des Français établis hors de France (MODIFICATION)** a été transmise au service instructeur le 15/04/2021 à 16h40. La référence de votre dossier est : **A-1-54NV51GOP**. Envoyé

DEMARCHE | Inscription consulaire au Registre des Français établis hors de France (2) Envoyé

SEPTEMBRE 2019

III. Vous n'avez pas de compte Service-public ou bien vous en possédez un mais vous ne l'avez jamais utilisé pour agir sur votre dossier Registre

A. Vous avez un compte Service-public mais vous ne l'avez jamais utilisé pour agir sur votre dossier Registre

Cliquer sur le bouton

Accéder au service en ligne

. Vous êtes alors dirigé(e) vers [la page de connexion](#).

Après avoir saisi vos identifiants (adresse électronique et mot de passe), vous accédez au formulaire de demande de modification. En bas de page, il vous est demandé si vous avez déjà été inscrit(e) au Registre. Vous cochez **Je pense être ou avoir déjà été inscrit(e) par le passé au Registre auprès d'un service consulaire français dans mon pays actuel ou dans un autre pays**.

Inscription au Registre des Français établis hors de France



Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Ma situation au regard du Registre des Français établis hors de France

* Quelle est votre situation actuelle au regard du Registre ?

- Je n'ai jamais été inscrit(e) au Registre dans aucun pays et je souhaite m'inscrire pour la première fois.
- Je pense être ou avoir déjà été inscrit(e) par le passé au Registre auprès d'un service consulaire français dans mon pays de résidence actuel ou dans un autre pays.

* Que souhaitez-vous faire ?

- Je souhaite changer d'adresse ou de pays de résidence, ou modifier d'autres informations de mon inscription au Registre (coordonnées, ajout d'un enfant, inscription électorale, personnes à prévenir...).
- Je souhaite renouveler mon inscription au Registre, prolonger sa durée ou mettre à jour d'autres éléments de mon dossier.
- Je souhaite me radier du Registre, car je rentre en France ou réside à l'étranger mais ne souhaite plus être inscrit(e).

SUIVANT >

Vous devrez alors renseigner votre NUMIC (NUMéro d'Identification Consulaire) et l'adresse électronique utilisée dans Registre pour votre communication avec le consulat, afin que votre compte Service-public et votre dossier Registre soient reliés (étape de synchronisation).



Cette adresse électronique peut être différente de celle que vous avez utilisée pour la création de votre compte Service-public. C'est donc bien l'adresse qui a été communiquée à votre consulat lors de votre inscription qui doit être renseignée.

En cas d'oubli de votre NUMIC ou de l'adresse électronique, prendre contact avec votre dernier consulat d'inscription pour obtenir ces informations.

Les coordonnées des consulats sont disponibles sur le site diplomatie.gouv.fr

Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement

Ma situation au regard du Registre des Français établis hors de France

Afin d'agir sur votre inscription, vous devez d'abord relier votre compte personnel Service-public.fr et votre dossier Registre.

Pour cela, veuillez indiquer votre NUMéro d'Identification Consulaire (NUMIC) et renseigner l'adresse électronique communiquée à votre consulat lors de votre inscription.

* NUMIC 

* Adresse électronique 

En cas d'oubli de votre NUMIC ou de l'adresse électronique communiquée, prenez contact avec votre dernier consulat d'inscription pour obtenir ces informations.

Les coordonnées des consulats sont disponibles sur le site diplomatie.gouv.fr

SAUVEGARDER VOTRE BROUILLON

SUIVANT >

Le message suivant apparaît :



Vous allez recevoir un courriel à l'adresse communiquée à votre consulat lors de votre inscription au registre des Français établis hors de France.

Ce courriel vous permettra d'accéder à votre dossier en ligne

Vous recevrez à l'adresse électronique communiquée au Consulat, un message électronique contenant un lien de synchronisation. **Ce lien ne sera valable que 24 heures.** Au-delà de cette durée, il sera nécessaire de procéder à une nouvelle demande de synchronisation.

Bonjour,

Vous recevez ce courriel car vous avez **créé un compte** sur service-public.fr, le site officiel de l'administration française.

Pour **confirmer la création de votre compte**, merci de cliquer sur le bouton suivant :

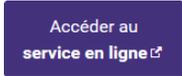
CONFIRMER VOTRE ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Si le lien ci-dessus ne fonctionne pas, merci de copier/coller le lien suivant dans votre navigateur :

<https://www.service-public.fr/preprod.ext.dila.fr/particuliers/compte/confirmation?p=5fa0ad5d-271d-47ed-b7c2-f1edcc06b13>

Lorsque la synchronisation a été effectuée, vous accédez depuis Service-public aux éléments contenus dans votre dossier Registre, que vous pouvez modifier (cf. point II).

B. Vous n'avez pas de compte Service-public

Après avoir cliqué sur le bouton , vous êtes dirigé(e) vers [la page de connexion](#).

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

* Adresse électronique (exemple : nom@exemple.fr)

* Mot de passe

Êtes vous un robot ?

Veuillez cocher la case afin de prouver que vous n'êtes pas un robot. Si vous ne la voyez pas, vous pouvez [nous écrire](#) afin d'obtenir de l'aide.

Je ne suis pas un robot 
Confidentialité - Conditions

> [Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER

[Pas encore de compte personnel ?](#)

[Pas encore de compte association ?](#)

Une fois votre compte créé, vous suivez la même procédure qu'un usager disposant d'un compte Service-public mais ne l'ayant jamais utilisé pour agir sur son dossier Registre (cf. point III. A).

Pour toute question relative à la création de votre compte Service-Public ou tout problème survenu pendant la démarche, consulter la FAQ ou contacter le service d'assistance de Service-public, en cliquant sur ce bandeau en haut à droite de chaque page du site :